

Montréal, le 31 octobre 2008

Par courriel

Original par la poste

**Me Franklin Gertler**

Aldred Building  
507 Place d'Armes  
Bureau 1701  
Montréal (Québec) H2Y 2W8

**Objet : Guide de paiement de frais des intervenants (le Guide)**

---

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 23 octobre 2008 par laquelle vous demandez à la Régie de faire suite à votre suggestion de rendre public, sur son site internet, l'ensemble des documents de consultation et les commentaires reçus.

Nous vous informons, par la présente, que la Régie donnera suite à cette suggestion et publiera ces documents sur son site internet dans le courant de la semaine prochaine.

Par ailleurs, vous souhaitez également connaître le déroulement envisagé relativement à ce dossier et, plus particulièrement, si la Régie a l'intention de convoquer une audience à ce sujet.

La Régie n'a pas l'intention de tenir une audience aux fins de discuter du contenu du prochain Guide. Elle est d'avis que les principes énoncés au Guide actuel, résultant de la décision D-2003-183, sont conservés pour l'essentiel et que les révisions qui y seront faites permettront de mener à des interventions plus actives, ciblées et structurées tout en ajustant à la hausse les honoraires payables aux intervenants. Qui plus est, la Régie est d'avis que le processus de consultation qu'elle a mis en place aux fins de cette révision a permis à tous les participants à ses travaux de faire valoir pleinement leur point de vue et d'émettre tous les commentaires qu'ils jugeaient pertinents.

Ce sont les régisseurs qui, en comité et après lecture attentive de tous les commentaires, décideront du contenu final du prochain Guide. Cette prochaine version du Guide prendra la forme d'un guide administratif et non d'une décision.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl